

COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences et Techniques
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment ses articles L. 712-2 (5°) et L.613-2 ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 08 juillet 2025 autorisant la création du Diplôme d'Université (DU) Magistère de mathématiques ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la 1ère année du Diplôme d'Université (DU) Magistère de mathématiques est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026 :

Président : Johan Taflin, maître de conférences

Membres :

Olivier Couture, maître de conférences

Luis Paris, professeur

Johan Taflin, maître de conférences

Patrick Tardivel, maître de conférences

Article 2 :

Le directeur de l'UFR Sciences et Techniques est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 12/02/2026

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

Luc IMHOFF

